

# Code de vie

## Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI)

*Ce brochure s'adresse au jeune et à sa famille.*

L'URFI est un milieu de vie calme et paisible pour les jeunes où l'on tient compte des besoins spécifiques de chacun.

Les parents sont les bienvenus en tout temps et demeurent les principales personnes ressources de leur enfant tout au long du séjour.



Voici quelques consignes qui doivent être respectées afin que le séjour de votre enfant se passe bien.

## 1 La chambre du jeune

Une chambre est assignée à votre enfant selon les besoins identifiés lors de son admission. Le jeune pourra la personnaliser. Cependant, seule la gommette est permise sur les murs.

Un horaire personnalisé de thérapies est affiché dans la chambre.

La télévision est permise dans les chambres jusqu'à 22 heures du côté des grands et jusqu'à 20 heures du côté des petits.

Selon l'évolution de ses besoins, le jeune pourrait être appelé à changer de chambre au cours de son séjour. S'il occupe une chambre double, vous devez respecter l'espace qui lui est assigné, dans l'éventualité d'une nouvelle admission.

## 2 Les effets personnels à apporter

Des vêtements confortables et amples en quantité suffisante pour le jour (ex. : t-shirts, pantalons) et la nuit (ex. : pyjamas, pantoufles avec antidérapant) ainsi que les produits d'hygiène personnelle (ex. : brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, peigne, shampoing, savon, déodorant, crème solaire, serviettes sanitaires et culottes d'incontinence au besoin).

**Vous pouvez aussi apporter :**

- Des biberons et tétines spécialisées ;
- Le doudou, le toutou ou les jeux préférés, en évitant les jouets bruyants ;
- Des jeux et des films classés catégorie générale **G** ;
- Selon leur âge, les adolescents peuvent apporter des films et des jeux identifiés **13+** et **16+**.

À noter que tous les films et jeux réservés aux adultes ne sont pas acceptés à l'unité ni à la chambre. Nous vous recommandons d'identifier tout le matériel pouvant être confondu avec celui de l'unité ou d'un autre jeune (incluant les vêtements).

## 3 Appareils électroniques

Nous sommes conscients que les réseaux sociaux ainsi que les jeux vidéo sont très présents dans le quotidien des jeunes d'aujourd'hui. Nous sollicitons la collaboration de tout un chacun afin de prévoir des moments pour ces activités en dehors des heures de thérapies et des activités de groupe de notre milieu de vie.

Nous vous demandons d'éteindre tous appareils électroniques lors de votre présence aux thérapies afin d'optimiser votre participation et la concentration de votre enfant.

- Réseau Wi-Fi (nom) : CHU-Public
- Le parent est responsable d'installer un contrôle parental sur les appareils de son enfant.
- Les sites à caractère violent et sexuel ne sont pas tolérés.

## 4 Objets de valeur

Vous avez la possibilité de mettre les objets de valeur (portable, lecteur DVD, iPod, argent) sous clé dans la chambre, en utilisant un cadenas personnel.

Nous vous conseillons de ne jamais laisser à la vue vos objets de valeur lorsque vous quittez la chambre. Nous ne sommes pas responsables des vols ou des bris.



## 5 Participation du parent à la routine de vie de son enfant

L'équipe est disponible pour vous aider, si cela est requis, à la réalisation des soins quotidiens de votre enfant :

- Les soins d'hygiène ;
- L'habillage et le déshabillage ;
- Le lever et le coucher.



Nous demandons votre collaboration afin de maintenir la chambre bien rangée (surfaces de bureau et table de nuit dégagées).

De plus, nous vous demandons de porter une attention particulière aux périodes de repos (sieste de 12 h 30 à 14 h) afin de limiter le bruit et les déplacements.

L'équipe de l'entretien ménager assume le nettoyage du plancher, de la salle de bain et s'occupe de vider les poubelles.

Une salle de lavage est disponible le soir et la fin de semaine pour l'entretien des vêtements de votre enfant, si vous ne pouvez le faire à la maison. Nous vous demandons de ne pas laisser de vêtements dans la laveuse ou la sècheuse.

Un réfrigérateur est disponible sur l'étage afin de conserver la nourriture apportée de la maison. Les contenants doivent être datés et identifiés au nom de votre enfant. Il est interdit d'apporter un petit réfrigérateur dans la chambre et d'y laisser de la nourriture périssable.

Nous vous demandons de ne pas donner de nourriture à un autre enfant que le vôtre. Le personnel se garde le droit de regard sur les aliments apportés de l'extérieur.

Votre participation pourrait être sollicitée dans certaines activités de loisirs.



## IMPORTANT

**Les repas/collations/jus/lait fournis à l'unité par l'établissement, ne sont que pour les jeunes et non pas pour les membres de la famille.**

## 6 La nuit

Le personnel s'efforce de respecter le sommeil de votre enfant. Afin de favoriser un environnement sécuritaire, nous vous demandons de respecter les aspects suivants :

- Une tournée visuelle aux heures est obligatoire, afin de nous assurer que votre enfant va bien ;
- L'enfant doit impérativement dormir seul dans son lit et les ridelles doivent être relevées en tout temps ;
- Un seul adulte peut passer la nuit dans la chambre du jeune. Pour ce faire, le parent doit utiliser le lit d'appoint ;
- Le petit salon des parents peut aussi être utilisé s'il est disponible (*voir point 13*) ;
- L'espace autour du lit doit être dégagé afin de nous permettre de donner des soins à votre enfant. Le personnel de soins peut vous aider à déterminer quelle serait la meilleure disposition du lit pour permettre les visites du personnel ;
- Le coucher est prévu pour les 0 à 12 ans à 20 heures et au plus tard 22 heures (pour les 13 à 18 ans). Tous les appareils électroniques doivent alors être fermés. Seul le parent qui cohabite peut être présent dans l'établissement ;
- Le lever est prévu à 7 h 30. Le lit d'appoint doit être fermé durant le jour.

Nous vous demandons de porter une tenue vestimentaire adéquate, et ce, en tout temps.



## 7 Rendez-vous médicaux

La prise de rendez-vous médicaux, en lien avec la raison de l'hospitalisation de votre enfant, est prise en charge par l'équipe de soins. Le parent ou un substitut majeur doit accompagner l'enfant lors de ces rendez-vous. Un service de transport est disponible lorsque le véhicule familial n'est pas adapté ou lorsque la condition du jeune le requiert.

Un accompagnement par un membre du personnel infirmier est possible dans des circonstances exceptionnelles.

## 8 Poste des soins infirmiers/Pharmacie

L'accès au poste des infirmières et à la pharmacie est strictement interdit aux jeunes ainsi qu'aux parents. Vous devez attendre à l'extérieur de ces lieux.



## 9 Médicaments

Tous les médicaments sont fournis par l'établissement.

Pour la sécurité de tous :

- Il est interdit d'entreposer des médicaments dans la chambre de votre enfant ;
- Vous ne pouvez pas administrer des médicaments sans l'autorisation du pédiatre de l'unité.

## 10 Alimentation

Tenant compte de l'alimentation différente de tout un chacun et des risques d'allergies, il est interdit de partager votre nourriture avec d'autres jeunes.

Des réfrigérateurs sont disponibles pour le jeune et sa famille. Les règles suivantes doivent être respectées :

- La nourriture doit être déposée dans le panier identifié au nom de votre enfant ;
- Il est de votre responsabilité de prévoir régulièrement un ménage de ce panier ;
- Nous nous réservons le droit de jeter la nourriture périmée.

## 11 Salle à manger

Afin de permettre au personnel de répondre aux besoins particuliers de certains jeunes ou en raison de l'achalandage, nous nous réservons le droit de demander aux parents de quitter la salle à manger. De plus, aucun visiteur n'est autorisé dans la salle à manger aux heures de repas. Veuillez vous référer à la lettre *Période des repas* affichée sur le babillard des parents pour plus de précision.

- Déjeuner : 7 h 35 à 9 h 15
- Dîner : 11 h 30 à 12 h 30
- Souper : 16 h 45 à 17 h 45

*Afin de favoriser un environnement calme durant cette période, la télévision, l'ordinateur, la tablette et le cellulaire doivent être éteints durant les repas.*

Les lieux doivent être laissés propres et rangés en tout temps.

Aucun aliment contenant des arachides ou des noix n'est toléré sur l'étage (ex. : beurre arachides, Nutella<sup>MD</sup>).



## 12 Salons et salles de jeux

Ces salles appartiennent aux jeunes et sont aménagées pour eux. Il est interdit d'y laisser des choses personnelles ou de sortir les équipements qui s'y trouvent. Assurez-vous de remettre en place le matériel commun que vous avez utilisé.



Les jeux vidéo sont accessibles après 15 h 30 dans le salon des adolescents.

Les jeux à grand déploiement (ex.: Wii ou Rock Band) peuvent être utilisés en soirée, et ce, seulement sous la supervision d'un membre du personnel.

Nous vous demandons de ne pas prêter vos objets aux autres enfants ou à leurs parents.



## 13 Salon des parents

Le salon des parents *L'Oasis* est mis à votre disposition. Il ne peut toutefois pas être utilisé par les enfants, même accompagnés de leurs parents. Ce lieu se veut un endroit de ressourcement pour les parents. Veuillez vous référer aux règlements qui y sont affichés.

Un autre petit salon avec fauteuil/lit est aussi disponible pour y dormir. Pour ce faire, vous devez faire une réservation auprès de l'agente administrative située au poste central de l'unité, en face des ascenseurs. La literie doit être enlevée au réveil à 7 h 30.

## 14 Déplacements à l'étage

- Pour les jeunes qui se déplacent en fauteuil roulant, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire et les antibasculants doivent être installés en position sécuritaire en tout temps.
- Les déplacements réalisés avec les aides techniques se font selon la prescription du médecin et les recommandations du professionnel.
- La vitesse et les déplacements imprudents ne sont pas tolérés à l'unité.

## 15 Déplacements dans l'établissement ou à l'extérieur du CRME (incluant le terrain du CRME)

- Lors des sorties, il est important d'indiquer, au tableau situé près des ascenseurs et à l'aide des jetons de couleur, l'endroit où se trouve le jeune.
- Lors des sorties à l'extérieur, le jeune doit être accompagné de son(s) parent(s) ou d'un adulte autorisé par les parents. À l'admission, nous vous demanderons d'identifier clairement cette(ces) personne(s). Le formulaire à cet effet doit être signé et déposé au dossier. Avant le départ et au retour, la personne qui accompagne le jeune doit se présenter au poste des soins infirmiers afin de signer les formulaires d'usage.
- L'heure de retour ne doit pas dépasser 20 heures, sauf s'il y a une entente particulière.
- Il est interdit d'entrer dans les autres chambres.



## 16 Congés de fin de semaine

L'équipe de réadaptation, avec l'accord du médecin, autorise les congés de fin de semaine. Avant le départ et au retour, le parent doit se présenter au poste des soins infirmiers afin de signer les formulaires d'usage, prendre ou retourner la médication et les aides techniques, s'il y a lieu.

Le jour et l'heure du départ peuvent varier d'un jeune à l'autre, selon son horaire de thérapies.

Le retour s'effectue habituellement le dimanche entre 18 h et 20 h. L'enfant doit avoir mangé, pris son bain et être prêt pour le coucher.

Vous devez nous signaler toute situation particulière survenue durant le congé.

Respectez l'horaire de retour prévu.

## 17 Service scolaire en milieu hospitalier

Le service scolaire est assuré par des enseignants qui donnent des cours de français et de mathématiques aux jeunes de niveaux primaire et secondaire. Le service est donné dans le respect du programme et des outils offerts et utilisés par l'élève dans son école d'origine.

Nous vous demandons d'apporter le dernier bulletin, les manuels et les effets scolaires de votre enfant.



## 18 Activités

Des activités, des sorties et des fêtes occasionnelles sont organisées par les éducateurs spécialisés, les techniciens en loisirs et l'équipe de soins.

Vous serez avisés lorsque ces événements auront lieu. Les informations seront notées sur le tableau blanc à côté de la salle à manger.



## 19 Dr Clown

Les Drs Clowns font une visite à l'URFI les mardis et un jeudi sur deux.

## 20 Bénévoles

Occasionnellement, des bénévoles sont présents auprès des jeunes pour faciliter leur intégration et leur participation à des activités récréatives. Vous pouvez vous adresser à la personne responsable de jour ou de soir (assistante-infirmière-chef) pour plus de précision.

## 21 Visiteurs

Uniquement deux visiteurs (famille et amis) à la fois sont autorisés, selon l'horaire suivant :

- Lundi au vendredi : 16 h à 20 h
- Fins de semaines et jours fériés : 10 h à 20 h

Les visiteurs mineurs doivent être sous la surveillance constante d'un adulte.

## 22 Cellulaire lors des thérapies

L'usage du téléphone cellulaire est interdit lors des thérapies. Nous vous demandons d'éteindre votre appareil.

Nous nous réservons le droit de restreindre l'utilisation du cellulaire, afin d'optimiser votre participation au processus de réadaptation.

## 23 Stationnement

Il est possible d'obtenir une vignette de stationnement à un faible coût. Vous pouvez vous informer au poste central ou auprès du coordonnateur clinique de votre jeune.

## 24 Protégeons nos enfants

Afin de maintenir le milieu sécuritaire et d'éviter la propagation d'infections, nous demandons votre entière collaboration :

- Respectez les normes d'hygiène reconnues telles que le lavage fréquent des mains;
- Portez des chaussures en tout temps;
- Désinfectez les jouets utilisés par votre enfant avec les lingettes prévues à cet effet (mettre des gants pour manipuler les lingettes) et, après 10 minutes, rincez les jouets à l'eau claire;
- Ne prenez pas soin d'un autre enfant que le vôtre. Si vous constatez un besoin chez un autre enfant, avisez un membre du personnel;
- Portez attention aux indications de contagion qui sont affichées à l'entrée des chambres et des salles de bain. Consultez le personnel pour plus de renseignements.

## 25 Politique en matière de promotion de la bienveillance, de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Sur la base du respect de la dignité et de l'intégrité physique et psychologique des personnes, le Centre de réadaptation Marie Enfant s'assure de maintenir un milieu de travail et de soins exempt de toute forme de violence. Par conséquent, tout comportement de violence (langage ou geste), tel que décrit dans la politique de l'établissement, est strictement interdit et n'est en aucun cas toléré envers qui que ce soit (clients, parents et membres du personnel).

*Voir la politique affichée sur le tableau de communication jeunes/famille.*

## 26 Confidentialité

La confidentialité est l'affaire de tous. Elle s'impose pour assurer le respect de chacun. En aucun temps, le personnel ne pourra vous parler d'un autre enfant ou divulguer de l'information sur votre enfant à une autre personne que vous, ou au tuteur légal ou aux intervenants de l'équipe de réadaptation. De plus, nous vous demandons de respecter le caractère privé des chambres des autres jeunes.

De l'information concernant l'enfant pourra être transmise à un autre Centre avec l'autorisation écrite des parents ou du jeune (s'il a plus de 14 ans). Pour les demandes provenant des médias, nous requérons toujours la signature du parent. Si vous êtes sollicités par les médias, veuillez en informer le coordonnateur clinique ou l'assistant-infirmier-chef (AIC).

Des salles sont mises à votre disposition afin de permettre des échanges confidentiels avec les intervenants de l'URFI.

Les demandes d'amitié sur les réseaux sociaux entre jeunes/parents et membre du personnel ne sont pas autorisées. Il est strictement interdit de prendre des photos des jeunes de l'unité.





**27** Voici les *noms* et les *numéros de poste téléphonique* des intervenants impliqués auprès de votre jeune :

Nom	Fonction	Poste
	Ass.Inf.-chef (jour)	
	Ass.Inf.-chef (soir)	
	Ass.Inf.-chef (nuit)	
	Coordonnateur clinique	
	Éducateur spécialisé	
	Enseignant	
	Ergothérapeute	
	Inhalothérapeute	
	Massothérapeute	
	Médecins	
	Nutritionniste	
	Physiothérapeute	
	Responsable de l'unité	
	Technicien en loisirs	
	Travailleur social	
	(Audiologiste)	
	(Neuropsychologue)	
	(Orthophoniste)	

**Centre de réadaptation Marie Enfant  
CHU Sainte-Justine**

5200, rue Bélanger  
Montréal (Québec) H1T 1C9  
Tél. : 514 374-1710

*readaptation.chusj.org*



## **Révision :**

Mélanie Boucher, infirmière  
Alexandra Jung, éducatrice spécialisée  
Chantal Lanteigne, assistante-infirmière-chef (jour)  
Manon Legris, chef de soins et services  
Claudel Mercy, assistant-infirmier-chef (soir)  
Valérie Ouellet, éducatrice spécialisée  
Michel Renaud, infirmier auxiliaire  
Josée Tousignant, travailleuse sociale

Avec la collaboration de toute l'équipe des soins de l'URFI  
et des intervenants du programme de neurotraumatologie et URFI.

## **Révision linguistique :**

Marise Labrecque, responsable des Éditions

## **Graphisme**

JoAnne Ferlatte

## **Illustrations**

Yvette Lafortune  
Michel Rabagliati

## **Impression**

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CRME-CHU Sainte-Justine

F-348 GRM : 30005044 (Rev.06-2020)